



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 1 JUILLET 2026

DCM260701_020

**MODIFICATION DES TARIFS DE CONCESSIONS DES
CASES DE COLUMBARIUM ET MISE EN PLACE D'UNE
TARIFICATION DE LA SALLE DE SOINS DU CENTRE
FUNERAIRE MUNICIPAL**

Le Maire de Saint André certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
principale de la mairie
le 03 juillet 2026

Que la convocation a été faite
le 25 juin 2026

Le nombre de membre en exercice
étant de 45 :

Présents :	40
Représentés :	05
Absents :	00
Total des votes :	45

***Madame Valérie Larissa
BALBINE quitte la séance à
18h30. Procuration est donnée
à Madame Maryse ALAMELE.***

L'an deux mille vingt six, le un juillet le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZE Jean Michel, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Monsieur GOTTE Christian, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa, Madame THERMEA Cindy, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITOUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur VOULAMALE Jismy, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex, Madame APPAVOUPOLLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur PARVEDY Georges, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame PAULCAN Doly, Monsieur DESIRE Olivier, Madame BALBINE Valérie Larissa

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM260701_020 - MODIFICATION DES TARIFS DE CONCESSIONS DES CASES DE COLUMBARIUM ET MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION DE LA SALLE DE SOINS DU CENTRE FUNERAIRE MUNICIPAL

- *Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2223-1 et suivants relatifs au service extérieur des pompes funèbres et à la gestion des cimetières communaux,*
- *Considérant les dispositions permettant au conseil municipal de fixer les tarifs des concessions funéraires et des prestations assurées par les équipements funéraires communaux,*
- *Considérant qu'il convient d'adapter les tarifs des concessions funéraires afin de tenir compte de l'évolution des coûts de gestion et d'assurer une utilisation équilibrée du patrimoine funéraire communal,*
- *Considérant que le Centre Funéraire Municipal dispose d'une salle de soins destinée à la réalisation des soins de conservation et de présentation des défunts par les opérateurs funéraires habilités,*
- *Considérant qu'il y a lieu de fixer un tarif de location de cette salle afin de couvrir les charges de fonctionnement, d'entretien et d'exploitation de cet équipement communal,*

I. CONTEXTE

La commune de Saint-André met à disposition des administrés des équipements funéraires permettant de répondre aux besoins des familles dans le respect du service public funéraire.

Afin de tenir compte de l'évolution des besoins et d'assurer une bonne gestion des équipements communaux, il est proposé de modifier les tarifs et les durées des concessions des cases de columbarium. Cette évolution permettra notamment de proposer une nouvelle durée de concession de 15 ans et d'adapter les tarifs actuellement en vigueur.

Une comparaison avec les communes voisines montre que les tarifs proposés par la commune restent inférieurs à ceux pratiqués dans les collectivités disposant d'équipements similaires :

- Commune de Saint-Benoît : 250,00 euros pour 10 ans
- Commune Saint-Leu : 330,00 euros pour 10 ans

Cette comparaison met en évidence que les tarifs proposés par la commune pour les cases de columbarium demeurent inférieurs à ceux pratiqués dans les communes voisines disposant d'un équipement similaire. Le tarif de 150 € pour une durée de 15 ans et celui de 250 € pour une durée de 30 ans permettent ainsi de maintenir une politique tarifaire accessible aux administrés tout en participant à la couverture des charges de gestion, d'entretien et de renouvellement des équipements funéraires communaux.

Par ailleurs, le Centre Funéraire Municipal dispose d'une salle de soins utilisée par les opérateurs funéraires pour la réalisation des soins de conservation et de présentation des défunts. Afin de couvrir les frais de fonctionnement, d'entretien et de maintenance de cet équipement, il est proposé de créer un tarif de location fixé à 30,00 € pour les pompes funèbres.

Avis de la commission :

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale Ressources humaines et Finances du 23/06/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

Pour : 34

Contre : 11 (NAUD CARPANIN Marie Hélène, VOULAMALE Jismy, PAULCAN Doly, VIRAPOULLE Jean-Marie, VIRAPOULLE Laurent, RABOT David, THERMEA Judex, DESIRE Olivier, APPAVOUPOLLE Lindsay Joëlle, BENOIT Sabrina, CANIGUY Juanita)

Article 1 :

- De modifier la durée et les tarifs des concessions des cases de columbarium (150,00 pour 15 ans et 250,00 pour 30 ans) ;

Article 2 :

- D'approuver le tarif de location de la salle de soin à 30,00 euros ;

Article 3 :

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire approuver les nouveaux tarifs qui entreront en vigueur à compter du **15 juillet 2026**.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Le Maire
Signé électroniquement par: Joë BEDIER
Date de signature: 03/07/2026
Qualité: Maire
Joë BEDIER